N° 289. Lundi 4 et Mardi 5 Décembre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
„ la province . 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poole*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la dction *franc de port*.

LA HAYE, LUNDI 4 DECEMBRE.

Revue Politique.

Une nouvelle de la plus haute importance, au point de vue politique, moral et religieux, et que nous nous sommes empressé de publier hier dans un bulletin extraordinaire, a été annoncée vendredi dernier à l'assemblée nationale de France par M. le général Cavaignac : Le Pape a décidément quitté Rome furtivement, le 24 novembre, avec l'intention de s'embarquer pour la France. Un bâteau à vapeur français est allé se mettre à sa disposition à Gaëte, port de mer situé sur la frontière du royaume de Naples et des Etats romains ; le ministre de l'instruction publique et des cultes est parti immédiatement pour Marseille, afin d'aller préparer au souverain-pontife une réception digne tout à la fois du chef du catholicisme, et de la nation à laquelle il vient demander l'hospitalité.

Tel est le résumé de la dépêche télégraphique lue à la tribune par M. le général Cavaignac, et des explications qu'a données ensuite M. Vivien, ministre des travaux publics.

Le départ du pape pour Gaëte, sa prochaine arrivée dans un port de France, du moins c'est ce qu'annonce le gouvernement français, ont fait une immense sensation à Paris. Toute la France paraît disposée à s'associer à ce sentiment généreux. Le chef de l'église catholique trouvera dans ce pays, s'il y vient, un accueil fait pour adoucir bien des douleurs.

En effet, suivant les nouvelles que nous recevons aujourd'hui, il n'est pas encore positivement certain, et quelques personnes même semblent en douter, que le Saint-Père vienne en France, quoique les probabilités soient pour l'affirmative. Avant-hier soir, le gouvernement français n'avait pas reçu de nouvelle dépêche ; ce retard faisait craindre que le vapeur *le Tenare* n'eût été devancé par le bâtiment que le gouvernement espagnol a mis à la disposition du pape, et que Pie IX ne se soit décidé à se rendre en Espagne. Demain, sans doute, nous saurons quelque chose de positif sur ce point.

Avant hier, au début de l'assemblée nationale de France, le président a donné lecture d'une lettre par laquelle le nonce apostolique, l'archevêque de Nicée, témoigne à l'assemblée toute la reconnaissance que lui fait éprouver la manifestation de la veille. Le président lui a répondu de manière à laisser peu d'espérance à ceux qui pensaient que la France ne bornerait pas son intervention à l'offre d'une hospitalité que l'on s'efforcera de rendre brillante, mais qui au fond sera stérile et peut-être intéressée.

A Paris, beaucoup de personnes voient dans la détermination du pape la preuve certaine d'une guerre générale en Italie. Pour que Pie IX, dit-on, ait pris la résolution d'abandonner la capitale de ses Etats, il faut qu'il ait reconnu dans la disposition générale des esprits des indices certains d'une conflagration prochaine. Il a vu qu'il était impuissant à opposer une digue au débordement des passions populaires, et il a pris le parti d'échapper par la fuite, au spectacle douloureux que les événements d'Italie font prévoir. Sans admettre d'une manière aussi absolue que le départ de Rome du souverain pontife ait cette signification, il faut cependant reconnaître que c'est là un fait d'une importance immense et dont on ne peut prévoir encore les résultats.

En présence de cet événement, dont les conséquences menacent le monde de complications nouvelles, la lutte pour la présidence de la république française avance à grands pas vers son dénouement. Malgré le terrain gagné par le général Cavaignac depuis quelques jours, il serait téméraire de vouloir rien préjuger entre lui et le prince Louis-Napoléon. Les renseignements sont plus contradictoires que jamais, et les partisans des deux candidats se proclament à l'envi, les uns et les autres, sûrs de la victoire.

Un des journaux qui représente l'opinion des hommes modérés, et, il faut l'espérer pour la France, ce parti a aujourd'hui la majorité, avait gardé jusqu'à présent la neutralité entre le général Cavaignac et Louis-Napoléon. *L'Assemblée Nationale* vient de se déclarer dans un article que nous reproduisons plus loin.

Dans la séance de la chambre des députés de Turin, du 27, une proposition du général Antonini, demandant des secours pour Venise, a été prise en considération.

Des personnes arrivées de la Basse-Romagne disent que le général Zucchi se bat contre les légionnaires de Garibaldi, dans le voisinage de Ravenne. On ignore les causes de cette collision.

On mande de Livourne le 24 novembre : Le consul de Naples, d'après les instructions reçues de son ministère, a demandé aujourd'hui ses passeports. Ils lui ont été délivrés sans hésitation.

Les journaux allemands que nous avons reçus hier et aujourd'hui sont dépourvus de nouvelles intéressantes. A Berlin, on est toujours dans l'inquiétude sur l'issue du conflit entre la couronne et une fraction de l'assemblée nationale. Vendredi dernier, il y a eu une séance orageuse à Brandenburg. Il s'agissait de l'élection du président. Mais la gauche, qui s'y était rendue en assez grand nombre, a tout-à-coup quitté en masse la salle des séances et l'assemblée s'est vue forcée de s'ajourner à jeudi. C'est là un moyen peu digne de représentants d'une grande nation, et il est plus que probable que les électeurs prussiens désavoueront ceux de leurs députés qui cherchent à entraver la marche régulière des affaires de l'Etat. Au reste, il est difficile de croire que l'assemblée veuille donner à l'Europe le triste spectacle de la réélection de M. Unruh à la présidence, M. Unruh qui est la principale cause du déplorable conflit qui a failli bouleverser tout le pays.

Rien de nouveau au sujet de la formation d'un nouveau ministère. Tout ce que les journaux rapportent à cet égard se résume en *on dit* dont aucun ne mérite qu'on s'en occupe sérieusement. La seule nouvelle qu'on nous communique et qui ait une apparence de vérité, c'est que M. d'Auerswald pourrait bien être appelé à composer un ministère, si le cabinet Brandenburg se retire; mais jusqu'à présent rien ne nous annonce encore cette retraite.

Le programme du nouveau cabinet autrichien, dont nous avons fait connaître avant-hier les principaux points, et que nous publions aujourd'hui *in extenso* — a été favorablement accueilli. La gauche a, de son côté, fait publier un programme qui divise l'empire en cinq parties, polonaise, tschèque, slavanienne, italienne et allemande. Ces cinq parties formeraient un Etat fédéral uni ; mais chacune aurait son gouvernement responsable séparé, et dans le gouvernement central se trouverait un ministre, sans portefeuille pour chacune de ces cinq parties. La nomination de M. Smolka à la présidence a produit une grande sensation, surtout après que l'on eut appris qu'il avait été déjà amnistié deux fois. Cette nomination a été emportée par la gauche qui avait habilement profité de l'absence d'un grand nombre de membres de la droite.

La Hongrie est maintenant sérieusement attaquée par une armée de 150,000 hommes, et, à l'exception de Kossuth, personne ne doute d'une prompte issue de cette guerre déplorable où la victoire n'est qu'une défaite.

La nouvelle de la mort d'Ibrahim-pacha que nous avions annoncée il y a huit jours, sur la foi du *Standard* de Londres, avait été mise en doute par quelques journaux. Aujourd'hui, cette nouvelle est confirmée à la fois par les journaux de Malte et ceux de Trieste. Ibrahim-pacha est mort le 10 novembre à une heure du matin, âgé de 59 ans. Abas-pacha lui succède ; on sait que Mehemed-ali ne se trouve pas dans un état de santé qui lui permette de régner. Deux fils d'Ibrahim-pacha sont en ce moment à Paris, ils héritent de toute la fortune de leur père qui passe pour une des plus considérables de l'Orient.

ÉLECTIONS.

Nous continuons à faire connaître le résultat des élections dans les différentes provinces du royaume.

LEYERDORP (*Hollande-Méridionale.*) 814 votants. Pour la candidature à la Seconde Chambre M. Thorbecke a obtenu 348 voix et Me Verwey Mejan 211 ; en sorte qu'un scrutin de ballotage aura lieu entre ces deux candidat. Aucun candidat à la Première Chambre n'ayant obtenu la majorité, un scrutin de ballotage doit avoir lieu entre : 1° MM. Gevers van Endegeest et H. van Berkel, et 2° entre S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas et M. P. Huidekoper.

RIDDERKERK 605 votants. Aucun candidat, ni pour à Seconde ni à la Première Chambre, n'ayant obtenu la majorité, un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. A. Vogelsang et W. Wynaends pour la candidature à la Seconde Chambre; et entre MM. O. B. 't Hooft et Groeninx van Soelen, d'une part, et S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas et M. de Raad, de l'autre, pour les deux candidatures à la Première Chambre.

DELFT. M. *Caan van Hoekenburg* a été nommé 1er candidat à la Première Chambre. Pour la deuxième candidature, un scrutin de ballotage aura lieu entre M. H. van Berkel et C. Hoekwater, et, pour la candidature à la Seconde Chambre, un scrutin de ballotage aura lieu ausi entre M. H. van Berkel et Me Wintgens.

GORCUM. Me *A. Boxman* a été élu membre de la Seconde Chambre, et M. *Groen van Prinsterer*, 1er candidat à la Première Chambre ; pour la deuxième candidature un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. de Raad et Luzac.

DORDRECHT. Aucun candidat à la Seconde Chambre n'a obtenu la majorité. Un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. J. R. Thorbecke et J. S. Lotsy.

On annonce que S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas et M. A. Vos ont été proclamés candidats à la Première Chambre.

HOORN. (Prov. de la Holl. Sept.) 1025 votants. M. *W. J. C. van Hasselt* a obtenu 519 voix et a été proclamé membre de la Seconde Chambre. Ont été nommés candidats à la Première Chambre : MM. *F. van der Oudermeulen* et *P. van Akerlaken*.

AMERSFOORT (Utrecht.) Aucun candidat à la Seconde Chambre n'ayant obtenu la majorité, un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. van Walcheren et le baron d'Ablaing van Giessenburg. M. *Martens van Sevenhoven* a été proclamé 1er candidat à la Première Chambre; on procèdera à un scrutin de ballotage pour la 2e candidature, entre MM. J. W. H. Bosch et W. H. van Nellenstein.

(Dans la province d'Utrecht les scrutins de ballotage se feront le 7 décembre.)

LEEUWARDEN. Me *B. Albarda*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été de nouveau élu par 344 voix sur 519 votants. M. *le comte de Limburg Stirum* a été proclamé premier candidat à la Première Chambre. Un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. le Dr Brouwer et van Swinderen pour la deuxième candidature.

DOKKUM. Me *B. Albarda* a été élu membre de la Seconde Chambre et M. *van Swinderen*, 1er candidat à la Première Chambre. Il y aura un scrutin de ballotage entre MM. le comte de Limburg Stirum et de Blocq van Haersma pour la 2e candidature.

FRANEKER. Me *B. Albarda* a été élu membre de la Seconde Chambre.

SNEEK. Me *B. Albarda* a été élu membre de la Seconde Chambre.

(Nous ne connaissons pas encore le résultat des élections pour les candidats à la Première Chambre, de ceux deux derniers districts.)

HEERENVEEN. Me *Van Heloma* a été nommé membre de la Seconde Chambre, au deuxième tour de scrutin. MM. *Lyckama à Nyeholt* et le *comte de Limburg Stirum* ont été proclamés candidats à la Première Chambre.

ZWOLLE (Overyssel.) Ont été nommés candidats à la Première Chambre MM. *A. J. Vos de Wael* et *J. A. van Royen*. (Nous avons fait connaître hier la nomination du membre de la Seconde Chambre.)

DEVENTER. Me *Storm van 's Gravesande* a été élu membre de la Seconde Chambre et MM. *Cost Jordens* et *Vos de Wael*, candidats à la Première Chambre.

KAMPEN. M. *Duymaer van Twist*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été de nouveau élu.

ALMELO. A été nommé membre de la Seconde Chambre Me *Jacobson*, président du tribunal d'arrondissement. MM. *W. H. Royer* et *le comte de Rechteren* ont été proclamés candidats à la Première Chambre.

ENSCHEDÉ. M. *Storm van 's Gravesande*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été de nouveau élu par 215 voix sur 361 votants. Ont été proclamés candidats à la Première Chambre MM. *Bosch van Drackenstein* et le *baron van Heeckeren van Wassenaar.*

ASSEN (Drenthe). Aucun candidat à la Seconde Chambre ni à la Première Chambre n'a réuni la majorité des voix ; en sorte qu'un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. I. T. Homan et le comte van Heiden Reinestein pour la Seconde Chambre, et entre MM. G. Kniphorst et le dr H. Nassau d'une part, et entre MM. W. I. Tonckens et le baron de Vos van Steenwyk, d'autre part, pour les deux candidatures à la Première Chambre.

HOOGEVEEN. Un scrutin de ballotage doit avoir lieu entre M. le comte de Randwyck et le Dr M. Dassen pour la candidature à la Seconde Chambre, aucun d'eux n'ayant obtenu la majorité des suffrages.

ARNHEM. (Gueldre) M. *Nedermeyer van Rosenthal*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été de nouveau élu par 432 voix sur 851 votants. M. *le baron van Heeckeren van Enghuizen* ayant obtenu 728 voix a été proclamé 1e candidat à la Première Chambre. Un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. Andres et Brantsen van de Zyp pour la deuxième candidature.

GRONINGUE. Me *B. Wichers*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été élu par 700 voix sur 838 votants. Pour les deux candidatures à la Première Chambre, un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. de Sitter et O. I. Quintus et MM. Sichterman van der Brake et K. de Waard.

APPINGADAM. Me *B. Wichers* a été nommé membre de la Seconde Chambre par 541 voix sur 860 votants.

ZUTPHEN. M. *le professeur Thorbecke* a été proclamé membre de la Seconde Chambre par 342 voix sur [illegible] votants. Le résultat des élections des candidats à la Première Chambre n'est pas encore connu.

MIDDELBURG. M. *J. J. Slicher van Domburg*, ayant obtenu 470 voix sur 681 votants, a été nommé membre de la Seconde Chambre. Nous ne connaissons pas encore les noms des candidats à la Première Chambre.

EAST. Me *Engelen*, juge de canton à Tiel, a été élu membre à la Seconde Chambre.

NYMÈGUE. M. *Dommer van Poldersveldt* a été nommé membre de la Seconde Chambre, et MM. *Van Nispen* et H. *Van Berkel*, candidats à la Première Chambre.

Nous apprenons que M. A. Ebeling, nommé candidat à la Première Chambre par le 1er district d'Amsterdam, a décliné cet honneur.

Le *Journal du Limbourg* publie les lignes suivantes sur le résultat des élections dans le duché :

« Le parti séparatiste vient d'essayer ses forces sur tous les points de la province. Culbuté rudement dans trois districts (Maestricht, Ruremonde et Venlo), neutralisé dans le quatrième (Sittard), il n'a fait adopter M. de Scherpenzeel que dans le seul district de Heerlen. Nous ferons peu de réflexions ; les faits parlent assez haut. Ce parti, qui prétendait dominer dans tout le Limbourg, n'a pu triompher que là où nul foyer de lumière ne se trouvait pour éclairer le peuple, que là où nulle ville n'a pu soustraire les électeurs à la tyrannie des grands propriétaires. Heerlen et les villages de ce canton ont seuls, dans la simplicité de leurs habitants, adopté les idées des séparatistes. Les partisans de la séparation viennent de recevoir un échec que rien ne pourra relever. Il n'est plus possible aujourd'hui d'aller dire au parlement de Francfort que le Limbourg se prononce pour la séparation. Il est au contraire établi que l'immense majorité de la population ne veut pas de ce divorce. »

District électoral de Maestricht.

Il y a eu 454 votants. Pour la Première Chambre les votes se sont divisés comme suit :

MM. Pierre Regout 255, le colonel Nypels 150, et de Villers de Pité 131 voix.

M. Regout, ayant seul la majorité, est proclamé candidat à la Première Chambre. Un scrutin de ballotage aura lieu entre M. le colonel Nypels et M. de Villers de Pité.

Pour la Seconde Chambre le résultat est comme suit :

MM. Borret, avocat-général 235, et de Scherpenzeel, 125 voix.

Quelques voix se sont perdues sur d'autres candidats. M. Borret, ayant obtenu la majorité, est proclamé membre de la Seconde Chambre.

District électoral de Ruremonde.

1re CHAMBRE.

MM. Magnée, élu par 264 ; [illegible]broek, par 261 voix.

2e CHAMBRE.

MM. Leclercq, président, est élu par 257; De Scherpenzeel n'a obtenu que 127 voix.

District électoral de Venlo.

1re CHAMBRE.

Nous ne connaissons pas le nombre des votants, mais nous savons que M. de Ryk a obtenu la majorité absolue. Un scrutin de ballotage aura lieu pour le second candidat entre M. Hafmans et un autre concurrent.

2e CHAMBRE.

MM. Bontamps, 174; De Lom de Berg, 137, et De Scherpenzeel, 120 voix.

Personne n'ayant la majorité, il y aura scrutin de ballotage entre MM. Bontamps et De Lom de Berg. M. de Scherpenzeel a échoué.

District électoral de Sittard.

1re CHAMBRE.

MM. O. d'Ansembourg, 221, De Villers de Pité 195, et F. Michiels de Kessenich 191 voix.

M. d'Ansembourg seul a la majorité. Il y aura scrutin de ballotage entre MM. de Villers de Pité et Michiels de Kessenich.

2e CHAMBRE.

MM. de Scherpenzeel, 221; De la Haye, 216 voix.

Aucun des candidats n'ayant la majorité, il sera procédé à un scrutin de ballotage.

District électoral de Heerlen.

1re CHAMBRE.

MM. O. d'Ansembourg, 414; de Villers de Pité, 356 voix.

MM. d'Ansembourg et de Villers de Pité ont la majorité absolue.

2e CHAMBRE.

MM. de Scherpenzeel, 361; de Limpens, avocat, 120 voix.

M. de Scherpenzeel a réuni la majorité absolue.

Le gouvernement a reçu des rapports officiels de Rio-de-Janeiro du 12 octobre dernier, annonçant que par un arrêté de S. M. l'empereur du Brésil du 10 octobre, la mise à exécution de l'arrêté impérial du 1er octobre 1847, relatif à la perception de droits différentiels, a été ajournée au 1er janvier 1850.

(*Staats-Courant.*)

On a reçu par Trieste des nouvelles des Indes-Orientales. Aucun changement notable ne s'est opéré dans l'état des choses à Bali. La redoute de Beliling est mise en état de défense. L'état sanitaire de la garnison ne s'est pas empiré. 19 hommes seulement se trouvent à l'hôpital.

Les droits d'entrée et de sortie à Java et à Madure se sont élevés à la fin du mois de juillet 1848 à fl. 2,183,023.89; ce qui constate une diminution de fl. 982,840.94 sur la même époque correspondante de 1846 et de fl. 195,295.44 sur celle de 1847.

Affaires de Rome.

Voici comment on explique la fuite de Pie IX : La dépêche télégraphique dit que le pape a quitté sa capitale *furtivement*, et elle ajoute qu'il s'est dirigé sur Gaëte, où le *Ténare* a eu l'honneur de le recueillir. On se rappelle que le Saint-Père habitait le Quirinal au moment où a éclaté la révolte qui a préludé par l'assassinat de M. Rossi aux tristes et affreuses scènes qui ont suivi. Il lui eût été difficile de se rendre du Quirinal à Civita-Vecchia sans traverser la ville, et par conséquent sans éveiller l'attention et la méfiance de la population. On peut, au contraire, en sortant par les portes de derrière de cette résidence pontificale, gagner la campagne déserte et la route qui conduit à Terracine, sur la frontière qui sépare les États-Romains du royaume de Naples. De Terracine à Gaëte il n'y a qu'une distance de quelques heures. C'est très-probablement la route qu'aura suivie le saint-père. Il est parti le 24, à cinq heures du soir. Le *Ténare* (bâtiment à vapeur de 120 chevaux), qui se tenait en rade de Civita-Vecchia, est allé à Gaëte pour le recevoir.

Nous empruntons aux journaux italiens les nouvelles suivantes de Rome :

La veille du départ de sa sainteté, l'*Epoca*, journal de M. Mamiani, disait qu'il paraissait certain que beaucoup de cardinaux, avant de quitter Rome, avaient engagé le pontife à s'en éloigner aussi.

Le *Contemporaneo* prétend qu'en général le bruit courait que la mission de l'abbé Rosmini à Paris a pour but de demander au gouvernement français un secours pour en finir avec la révolution de Rome; et cela avec l'entière adhésion du corps diplomatique et de l'ambassadeur de la république française résidant à Rome.

Après avoir parlé de ce bruit, le *Contemporaneo* ajoute :

« Toutes ces rumeurs ont été rapportées par un Eminentissime qui n'est plus à Rome, et qui a eu une part très-active au complot contre la révolution romaine. Nous ne pouvons, quant à nous, rien affirmer, rien nier. Mais nous ferons observer que la France se couvrerait d'infamie si elle se laissait prendre dans les filets de la vieille diplomatie, et si elle envoyait des vaisseaux contre une révolution que ce journal dit faussement *avoir été acceptée par le Souverain Pontife.* »

La *Patria* dit ironiquement que les cardinaux sont allés respirer l'air du Mont-Cassin.

« Le ministre du commerce et des travaux publics invite le cercle populaire à choisir deux citoyens par quartier. Ces citoyens devront se réunir au ministère, afin de se concerter sur les moyens expéditifs et praticables de donner aussitôt que possible du travail au peuple, conformément aux besoins de chaque quartier et par des travaux d'utilité publique. »

Rome a aussi sa *légion académique*. Un bataillon universitaire a été organisé et reconnu officiellement le 19 par le nouveau ministère.

On écrit de Rome à l'*Alba*, à la date du 22 novembre :

« MM. le marquis Bauzé, Minghetti et le comte Bevilacqua, tous trois députés de Bologne, ont donné leur démission et sont partis. Depuis longtemps on les soupçonnait d'appartenir à la congrégation obscurantiste organisée par M. Rossi. Mais on n'osait accuser publiquement des hommes jouissant de l'estime générale. Maintenant ils ont jeté le masque, et on sait ce qu'ils voulaient. Presque tous les cardinaux, à l'exception de quatre ou cinq, sont secrètement partis de Rome. *Qui fuit, prouve qu'il est coupable.* Nos autorités ont, en tous cas, commis une grave imprudence en les laissant partir. La ville est toujours tranquille; le ministère travaille sans relâche pour la bonne cause. »

Nous avons parlé d'une proposition faite à la chambre des députés de Rome, dans sa séance du 20 novembre, par M. Potenziani, qui demandait que l'assemblée apportât au saint-père un témoignage de fidélité. Nous avons ajouté que, sur la motion du prince de Canino, cette proposition avait été rejetée. Voici comment les choses se sont passées :

Après la lecture de la proposition de M. Potenziani, on demande si quelqu'un l'appuie.

Les députés Pantaleoni et Marcosante se lèvent.

Canino (c'est ainsi qu'on désigne le prince de Canino), Canino demande d'abord la discussion et monte à la tribune; il démontre l'inopportunité de la motion, et dit que, jusqu'à ce que l'on connaisse clairement la vérité des promesses faites aux demandes du peuple, demandes conquises par sa volonté résolue, il n'y a pas lieu de faire aucune démonstration envers le pape, et que le peuple seul est le vrai souverain.

Le programme du ministère, ajoute-t-il, est trop pâle pour qu'il puisse satisfaire le peuple dans les circonstances où nous sommes. On ne dit pas que la constituante dont on parle émane du suffrage universel. Mille fois le peuple a été déçu de ses espérances, et avant que l'on sache si les espérances sont réalisées, il est inopportun que vous adressiez aucune députation au pape.

La chambre est appelée à voter sur la proposition. Le nombre des votants en faveur de la proposition est incertain; Canino demande la contre-épreuve, et la proposition est rejetée.

A l'ouverture de la séance du 21, M. Pantaleoni a demandé mention au procès-verbal des manifestations qui, parties des tribunes, avaient pu et dû influer sur le vote de la chambre; vote qui, selon lui, n'a pas été libre.

Canino est convenu qu'il pouvait y avoir eu des symptômes d'approbation ou de désapprobation, mais que le vote de la chambre avait été parfaitement libre.

Un certain nombre de démissions ont été lues à la chambre après cet incident. Nous remarquons celles des députés Orioli, Menghetti, Bevelacqua et Benji.

La chambre, réduite ensuite à 46 membres présents, ne s'est pas trouvée en nombre pour délibérer légalement.

D'après une correspondance du *Contemporaneo*, le gouvernement de Naples ferait des préparatifs pour attaquer l'Angleterre et la France!

D'un autre côté, les chevaliers du poignard continuent d'exercer leur métier. Voici une lettre anonyme que M. Salvagnoli a reçue de Florence :

« Monsieur l'avocat,

» Si vous devenez député, nous nous ferons un devoir de vous planter un stylet dans le cœur.

» Ceci est pour votre gouverne. Adieu.

» 20 novembre 1848. » Vos très-dévoués,

» Plusieurs démocrates. »

— Un journal rapporte, sur les circonstances qui ont précédé le meurtre de M. Rossi, les détails suivants :

« Vers midi, un Monsignor très-pieux, qu'on confesse ordinairement dans l'église du Gesù, était prié de se rendre en toute hâte à Santa-Maria, où il devait trouver quelqu'un qui désirait beaucoup lui parler. L'ecclésiastique s'y rend en effet, et il est abordé par un homme qui lui dit que M. Rossi va être assassiné dans l'escalier de la chambre, qu'il n'y a pas un instant à perdre pour le prévenir. Il lui donne tous les détails du plan des conjurés, et le prie de faire tous ses efforts pour empêcher le crime qui va être commis. Le Monsignor se rend en toute hâte au Quirinal, et trouve le ministre montant en voiture. Il raconte la révélation qui vient de lui être faite, et il engage M. Rossi à ne pas aller plus loin. Le ministre réfléchit un peu, et il répond : « La cause du pape est la cause de Dieu, j'irai. » La voiture se met en marche, et l'ecclésiastique la fait arrêter pour tenter un dernier effort. Après quelques instants de réflexion, M. Rossi répond : « C'est mon devoir, je veux l'accomplir! » et il part. Un quart d'heure après il n'existait plus.

On écrit de Rome le 21 novembre.

« ... La situation est toujours la même. La peur domine; les gens du peuple attendent la volonté de Dieu. La plupart des grands, des princes et des prélats ne sont pas fâchés de voir leurs rancunes satisfaites, rancunes amères contre les mesures et les tendances libérales du Saint-Père; les intrigues et les conspirations ont donc leurs coudées franches.

» ... Les fils de M. Rossi ont voulu voir le corps de leur père. Le plus jeune est enrôlé dans les volontaires italiens; un congé lui avait permis de venir à Rome voir son père. C'est un jeune homme plein de fougue que j'ai connu à Paris. Malgré les efforts des gardes civiques, qui voulaient empêcher les deux jeunes gens de pénétrer jusqu'au cadavre, le plus jeune, tirant son épée comme un furieux, et l'épée nue, se précipita dans la chambre, suivi de ces mêmes gardes civiques. « Quoi! leur dit-il, vous l'avez assassiné, et vous venez l'insulter après sa mort! Mon crime est d'avoir servi votre cause; mais je l'expierai. » Et en disant ces mots, il arracha ses insignes qu'il foula aux pieds. La foule restait stupéfaite; sortant avec son frère, ils courent chez le pape, aux pieds duquel les deux jeunes gens tombent à la fois, demandant vengeance contre les assassins du fidèle serviteur de Pie IX. Les relevant avec douceur et conservant ce calme qui ne l'a jamais abandonné dans ses épreuves. « Mes enfants, leur dit le pape, nous n'avons de recours que les tribunaux. » Mot que l'on a eu tort de blâmer, selon moi, car le pape ne pouvait rien, et les bravades eussent été aussi déplacées dans cette circonstance que l'insensibilité ou la menace.

» Vous savez quelles horribles scènes ont eu lieu pendant la nuit qui a suivi l'assassinat sous les fenêtres de l'hôtel qu'habitait M. Rossi, je les ai vues de loin, et je dois dire que la masse de la population n'y a pris aucune part. C'était une horde d'une centaine de furieux qui, des torches à la main, dansaient autour de feux de joie qu'ils venaient d'allumer en hurlant un hymne au poignard vengeur et en demandant la tête de la veuve et des enfants. Dans la poche de M. Rossi, on a trouvé une lettre d'une dame romaine qui lui donnait avis de ne pas se rendre à la chambre, et un discours qui aurait eu pour effet de concilier les esprits et de rétablir l'ordre à Rome pour longtemps. Les nouvelles républiques italiennes reviennent-elles donc au règne des Borgias philosophiques?

» Déjà plusieurs assassinats avaient eu lieu dans la Romagne, entre autres celui d'un prêtre romain, mort victime de son patriotisme sincère. Il le savait; non-seulement il ne recula pas devant les poignards, mais avec une audace, que le péril semblait accroître, il répétait souvent de cette voix stridente que vous savez: « Ils ne me connaissent pas! ils ne me connaissent pas! » — Ils le connaissaient, et ils l'ont tué.

» Toute la ville, que j'ai parcourue à pied pendant les jours suivants, et traversée dans toutes les directions, ressemblait à un camp en déroute. Les boutiques se fermaient, ainsi que les volets des maisons; les femmes se sauvaient tenant leurs enfants dans leurs bras, et les hommes... les hommes fuyaient. Pendant ce 10 août en miniature du jeudi suivant, pendant que la pièce de canon *le Saint-Pierre* était braquée contre le palais de Monte-Cavallo, le saint-père, seul dans son jardin, son crucifix à la main, demandait à Dieu de diriger sa conduite; on lui annonça l'arrivée du corps diplomatique qui venait se serrer autour de lui et qu'il reçut avec son calme et sa courtoisie ordinaires.

» Cependant l'attaque commence, les Suisses ferment les portes, quelques coups de feu tirés des fenêtres blessent, à ce qu'on prétend, cinq ou six personnes; on incendie l'une des portes du palais dans la partie supérieure. Au-dessus de cette porte logeait l'un des hommes les plus savants de l'Europe dans les langues anciennes, monsignor Palma; il veut se retirer et se lève en ramassant quelques papiers: une balle partie d'un clocher voisin, où quelque brigand s'était blotti, vient le frapper et le tue. Aussitôt on répand dans le peuple qu'un prélat, deux pistolets aux poings, a tiré sur les assaillants. La fureur redouble; c'est au moment où la crise devient la plus périlleuse que l'ambassadeur d'Espagne, M. Martinez de la Rosa, prend l'initiative au nom de la vieille Espagne catholique, et offre au Saint-Père, au nom de sa souveraine, un navire faisant voile pour l'Espagne, et tout les secours nécessaires. — « Moi, l'ambassadeur de la républi que française, je n'ai pas d'instructions semblables, mais je ne crains pas d'être désavoué si j'offre au st-père mon assistance pour protéger et assurer sa retraite. »

» Cependant, au dehors, Ciceruacchio calmait ou semblait calmer la frénésie populaire; le peu de troupes sur lesquelles Pie IX croyait pouvoir compter fraternisaient avec les assaillants; les Transtévérins ne bougeaient pas. A plusieurs reprises, le pape voulut s'assurer s'il lui restait quelques fidèles, soit dans les troupes, soit dans la population : rien.

» Vous le voyez, dit le pape aux ambassadeur, tout est impossible. » On présente alors au pape une liste de nouveaux ministres dont il parcourt les noms. « Je ne puis signer cela! s'écrie-t-il, c'est contre ma conscience. »

» Cependant la foule augmente, le danger s'accroît, on demande à grands cris la tête du cardinal Soglio et celle du cardinal Antonelli.

» Enfin, vers sept heures, la signature est accordée; sans cela le feu eût été mis au Quirinal, et tous les Suisses auraient été égorgés. Rome s'illumine alors, et le peuple va criant à travers les rues : *Le souverain nous a donné la république!*

» Notez bien que l'abandon du Saint-Père était complet, et que pas un noble, pas un prince n'a approché de lui, ni cherché à le protéger pendant le péril. Les uns montaient la garde avec les bourgeois; les autres se mêlaient au peuple, afin de s'en faire bien accueillir. Triste spectacle et mêlé, comme toujours, d'incidents comiques et même burlesques. L'impiété de quelques-uns éclate comme une vengeance et comme un repentir.

» Dans la ville des cloches, on n'entend plus que le bruit du tambour et le retentissement des armes. Ce pauvre vieux cardinal Lambruschini s'est sauvé habillé en dragon. Vous savez qu'en ma qualité d'Anglais et de calviniste renforcé, je ne suis pas fort gai de mon naturel; néanmoins, tout le spleen dont je suis possesseur s'évanouit en face de certaines singularités que les révolutions seules peuvent offrir.

» La grande barbe devient à la mode, et de bons vieux bourgeois qui ont peur, se donnent ainsi des visages de Coriolan ou de Spartacus. A défaut de poils naturels quelques uns se collent à la lèvre supérieure des moustaches toujours trop jeunes pour ceux qui les portent. On n'entend plus que le bruit des sabres et des éperons sur les trottoirs.

» Je n'ai pas pu, comme hérétique, pénétrer dans le palais comme je l'aurais voulu, mais un de mes amis, Irlandais et catholique, s'est rendu auprès du pape, dont il ne peut trop admirer le calme religieux, la douceur sublime et la force d'âme vraiment surnaturelle. Rien n'était plus frappant, me disait mon ami, que l'aspect du palais le lendemain de l'attentat. Quelques hallebardiers suisses gardaient la porte, n'ouvraient qu'à ceux qui demandaient quelqu'un de la maison; profond silence, profonde obscurité.

» Cependant, la sérénité du pontife n'était pas troublée. C'était le même homme qui la veille, lorsque les balles tombaient dans la salle voisine, disait aux ambassadeurs : « Je vais continuer ma prière; ils en ont bien besoin! » On cite de lui une autre parole touchante : « J'ai empêché le sang de couler et j'ai dormi trois heures..... et je m'en vante! » (*J. des Déb.*)

Nouvelles d'Allemagne.

Berlin, 30 novembre.

Les délégués de la ville de Berlin ont décidé de ne pas envoyer de députation à leurs majestés pour les complimenter à l'occasion de l'anniversaire de leur vingt-cinquième année de mariage, mais de le faire par écrit. Le magistrat, au contraire, a envoyé à Potsdam une députation de 9 membres pour présenter ses félicitations. Le roi a répondu à peu près en ces termes au bourgmestre qui lui a présenté l'adresse : « Vous avez parlé de votre fidélité, je parlerai de la mienne. La fidélité prend une forme différente dans les différentes situations. C'est le cœur navré, que j'ai pris les dernières mesures; mais je n'ai agi ainsi que par devoir et suivant ma conscience. J'ai agi pour vous, afin de délivrer ma vieille et bonne ville de Berlin des hommes de sang, de tyrannie et de népotisme. Soyez cependant convaincus que je ne me départirai pas de ce que j'ai promis. Mon appui ne vous manquera pas. »

A ces mots le roi tendit la main au bourgmestre.

Le général de Wrangel, qui faisait partie de la suite du roi ainsi que le comte de Brandenbourg, dit tout à coup : « Oui, sire, le magistrat de Berlin a rendu de grands services dans ces derniers jours. La proclamation qu'il a adressée à ses concitoyens a trouvé beaucoup d'écho non-seulement ici, mais dans un large rayon. »

Le roi ajouta : « Cette proclamation est un document historique, et peut être classée dans ce que j'ai lu de plus remarquable. Je sais très-bien que le conseil de la ville de Berlin peut en ce moment rendre de grands services par la tête, le cœur et la plume. »

— Ce matin à onze heures, on a fait occuper militairement la demeure du député Hildenhagen, et on y a fait de force une perquisition qui a duré 4 1/2 heures. On a chargé dans deux voitures de place les papiers saisis et on les a enlevés sous escorte militaire. C'était à M. Hildenhagen, qu'était confiée la garde du bureau des députés siégeant à Berlin.

ASSEMBLÉE NATIONALE DE BRANDEBOURG. — SÉANCE DU 30.

Les tribunes publiques sont entièrement garnies; on y remarque beaucoup de députés. Il y a beaucoup de membres des diverses légations dans dans la loge du corps diplomatique. M. de Gagern est également présent à la séance; il prête une grande attention aux débats.

La séance est ouverte à 4 heures 1/4 par M. Brunneck, président d'âge. Aucun des ministres n'est présent.

L'appel nominal constate la présence de 182 membres; 13 se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance, ce qui forme un total de cent quatre-vingt-quinze.

M. *Bonnemann* demande la parole pour expliquer pourquoi il vient siéger à Brandebourg. Il finit par dire : « Nous devons, messieurs, jeter un voile sur le passé, et, pour obtenir la victoire, tenir tous ensemble contre ceux qui veulent plus que le présent. » (Applaudissements.)

M. *Duncker.* Le conflit actuel gît moins dans la question du transfert et de l'ajournement de l'assemblée que dans l'existence du ministère Brandenbourg (Violents murmures. — continuez.) Je me tiens pour convaincu, que la crise dans laquelle nous nous trouvons était nécessaire; je crois pouvoir dire qu'une réconciliation sur une large base pourra être préparée demain dans cette enceinte, et j'espère que la main qui nous l'offre sera saisie volontiers par tous les intéressés.

M. *Parisius.* Je viens siéger à Brandenbourg avec mes amis parce que nous voulons aider l'assemblée à se trouver en nombre pour la conduire alors au combat contre un ministère hostile au peuple. (Bruits, rappel à l'ordre. — Le ministère n'est pas hostile au peuple. — Ce langage [illegible] vient pas ici — Agitation.)

M. *Parisius.* Je ne parle que de mon point de vue, et j'espère que l'assemblée nationale aura la force de renverser ce ministère. Alors [illegible] nous pourrons réussir à achever pour notre peuple l'œuvre [illegible] attend. Tant que je pourrai combattre, je veillerai à ce qu'on ne [illegible] éteindre la liberté du peuple.

M. *Bauer* proteste contre ce langage. Nous voulons tous combattre pour les libertés du peuple; non pas en lançant dans le pays des brandons de division, mais par la voie de la conciliation. Le préopinant [illegible] n'a pas parlé de celle-ci, mais il a essayé de lancer des [illegible] poignards. (Cris : l'ordre du jour.)

M. Parisius proteste contre de pareilles propositions.

Le président invite le député Simons à lire la proposition qu'il a annoncée l'avant-veille à la convocation des suppléants.

Mais l'auteur de la proposition la retire pour la reproduire le lendemain parce qu'il pense que d'ici là l'assemblée sera peut-être en nombre.

La séance est levée et renvoyée au lendemain à 11 heures.

BRANDENBOURG, 1er DÉCEMBRE. — La résistance passive paraît enfin cesser de la part de la gauche. Aujourd'hui de bonne heure on apprenait déjà qu'un grand nombre de membres de l'assemblée *Croupion* arriveraient pour assister à la séance. En effet, vers l'heure de la séance, on comptait 240 députés. Une partie de l'extrême gauche seulement persiste dans son refus de venir à Brandenbourg. A onze heures et demie, la séance a été ouverte par le doyen d'âge, aucun des membres n'était présent. Les députés Lüdicke et Niemeyer ont donné leur démission.

Pendant qu'un des secrétaires faisait l'appel nominal des membres présents, arrivèrent 22 des députés restés à Berlin, parmi lesquels ont remarque Kirchmann, Moritz et Wachsmuth. Leur entrée dans la salle a causé une certaine sensation. Tous les 22 se placent à l'extrême gauche. Après une assez vive discussion, le député Schneider obtint enfin la parole, et lut la déclaration suivante :

« Nous continuons à contester à la couronne le droit de » transférer le siége de l'assemblée nationale ; mais puisque la » minorité siégeant à Brandenbourg veut, d'une manière il» légale, compléter l'assemblée par les députés suppléants, » nous sommes arrivés à Brandenbourg, écartant toutes autres » considérations et n'ayant en vue que le maintien des droits de » la nation. »

Cette déclaration était signée par MM. Unruh, Philipps, Wachsmuth, Plönnies et par 85 autres membres. M. Schneider ajoute que si MM. Unruh, Philipps et Plönnies ne se trouvent pas encore ici, c'est qu'ils s'occupent de réunir les membres pour se rendre à Brandenbourg.

M. Parisius proposa à l'assemblée de s'ajourner à lundi prochain, mais cette proposition a été rejetée par 145 contre 113 voix. La discussion à ce sujet n'a pas été exempte de personnalités. M. Schneider est venu déclarer au nom de ses amis qu'ils quitteraient aujourd'hui la salle afin de rendre le nombre des membres insuffisant pour voter.

M. Baumstark s'écrie : « Je ne reconnais pas M. Unruh » comme président, pas plus que les anciens vice-présidents; il » faut procéder à de nouvelles élections. » Mais déjà un grand nombre des membres avaient quitté la salle des séances, et l'assemblée ne se trouvant plus en nombre, on n'a pu procéder à la nomination du président. Sur la proposition de M. Baumstark, la chambre s'ajourne à jeudi.

—

Bien que nous ayons fait connaître samedi les principaux points du programme du nouveau ministère autrichien, nous publions ci-après en entier ce document important ;

Programme du nouveau ministère autrichien.

« Messieurs, par suite de la convocation de S. M., la diète constituante s'est réunie ici pour continuer la discussion de la constitution.

» Lorsque la confiance de l'empereur nous a appelés au conseil de la couronne, nous avons bien reconnu la difficulté de notre mission, la grandeur de la responsabilité envers le trône et le peuple.

» Il faut guérir les blessures du passé, écarter les embarras du présent, élever dans le plus prochain avenir un nouvel ordre de choses. La constance de nos efforts sincères pour le bien de l'Etat, du peuple et pour la liberté, de même que la confiance en votre coopération dans cette grande œuvre, nous ont déterminés à sacrifier les considérations personnelles à l'amour de la patrie et à répondre à l'appel de notre monarque.

» Nous recevons des mains de S. M. la direction des affaires du gouvernement et la responsabilité, fermement résolus à éloigner toute influence inconstitutionnelle, mais à ne pas permettre davantage aucun empiétement sur les droits du pouvoir exécutif.

» D'accord avec nos principes, les paroles et les actes de chacun de nous seront l'expression de la politique du cabinet tout entier.

» Nous voulons la monarchie constitutionnelle sincèrement et sans réserve. Nous voulons cette forme de gouvernement, dont nous reconnaissons que l'existence est assurée dans l'exercice du pouvoir législatif par le monarque et le corps des représentants en commun ; — nous la voulons fondée sur l'égalité des droits et le libre développement de toutes les nationalités de tous les citoyens devant la loi, garantie par la publicité dans toutes les branches des affaires de l'Etat, appuyée sur la liberté des communes et la liberté de toutes les parties du pays de régler leurs affaires intérieures, entourée du lien commun d'un pouvoir central énergique.

» Nous espérons pouvoir bientôt soumettre à la sanction de S. M. le résultat de vos délibérations sur la constitution.

» Le ministère s'efforcera d'organiser l'administration suivant les besoins de l'époque, et, en attendant que les dispositions durables aient été prises à ce sujet par la voie de la législation, donnera les ordres nécessaires.

» Un double but nous dirigera: maintenir complétement la liberté assurée aux peuples de l'Autriche, et fixer les conditions sans lesquelles la liberté ne peut exister. Nous nous proposons d'agir sérieusement dans le but de rendre cette liberté une réalité et d'en remplir les conditions.

» Le ministère ne veut pas rester en arrière des efforts pour obtenir des institutions libérales et populaires; il regarde, plutôt comme un devoir de se mettre à la tête de ce mouvement.

» La population des campagnes, qui vient d'être délivrée des charges qui pesaient sur le sol, attend avec impatience les dispositions légales sur la mesure et la manière de l'indemnité, de même que sur la part qui lui incombera suivant les principes de l'équité.

» La liberté des communes forme la base d'un Etat libre; c'est un besoin pressant qu'une loi communale libérale assure aux communes l'administration indépendante dans les limites fixées par les égards dus au bien de tous.

» Comme suite nécessaire et inévitable de l'indépendance des communes, se présentent la simplification de l'administration et un réglement des autorités répondant aux besoins de l'époque.

» Des projets vous seront présentés, Messieurs, sur ces objets, de même que sur la réforme de la procédure, sur la répression des abus de la presse par des mesures conciliables avec l'intérêt de l'Etat, et sur la formation de gardes nationales. Car, précisément, parce que le ministère fait sa cause de celle de la liberté, il regarde comme un devoir sacré de rétablir un état légal assuré.

» Le ministère se promet la coopération énergique et fidèle de toutes les autorités. Son soin particulier sera de soutenir dans l'exercice de leurs attributions les organes du gouvernement au centre de la monarchie, comme dans les provinces.

» De déplorables événements se sont produits. On a dû recourir à la force des armes contre une fraction qui avait transformé la capitale et résidence en un théâtre d'anarchie. De profondes blessures ont été faites. Nos efforts tendront à les guérir, à rendre, si possible, à Vienne, l'âme de l'empire, sa prospérité antérieure, et à mettre un terme, aussitôt que possible, aux mesures d'exception ordonnées par la nécessité.

» En Italie notre glorieuse armée l'a emporté sur la perfidie et la trahison; elle a montré de nouveau avec éclat les vieilles vertus de l'armée autrichienne, l'union fraternelle de toutes les races, le dévouement héroïque à l'honneur de l'Autriche, à sa gloire et à sa grandeur. Elle doit y rester encore armée pour protéger l'intégrité de l'Etat.

» Le royaume lombardo-vénitien, après la conclusion de la paix, trouvera dans sa réunion organique avec l'Autriche constitutionnelle, la plus belle garantie pour la conservation de sa nationalité. Les conseils responsables de la couronne maintiendront la lettre des traités. Ils espèrent que, dans un temps peu éloigné, le peuple italien pourra se réjouir aussi des bienfaits d'une constitution qui unira les différentes races par des droits entièrement égaux.

» La violation de ce droit des nations a provoqué la guerre civile en Hongrie. Les peuples, violemment blessés dans leurs droits, s'y sont soulevés contre un parti qui ne vise qu'au renversement et à la séparation de l'Autriche. Ils n'ont pas fait la guerre à la liberté, mais à ceux qui voulaient leur ravir la liberté. Le maintien de l'unité de la monarchie, l'union avec nous, la reconnaissance et la garantie de leur nationalité, voilà ce que les peuples désirent. Le ministère les soutiendra pour tous les moyens à sa disposition. Tous les moyens de conciliation ayant été employés en vain, c'est par la force des armes qu'il combattra le terrorisme d'un parti criminel et qu'il rétablira la paix intérieure.

» Messieurs, la grande œuvre que nous avons à accomplir de concert avec les peuples, c'est la fondation d'un lien nouveau qui fasse un seul et grand Etat de tous les pays et de toutes les races.

» Ceci montre en même temps la marche que le ministère suivra dans la question allemande. La grandeur et la force de l'Allemagne ne sont ni dans la dislocation ni dans l'affaiblissement de la monarchie. L'existence et le maintien de l'unité de l'Autriche sont un besoin de l'Allemagne et de l'Europe. Pénétrés de cette conviction, nous attendons le développement naturel de l'œuvre de transformation. Alors seulement, quand l'Autriche et l'Allemagne rajeunies auront des formes nouvelles et stables, il sera possible de fixer convenablement leurs relations mutuelles. Jusque là, l'Autriche continuera à remplir fidèlement ses devoirs d'alliée.

» Nous saurons veiller aux intérêts et à la dignité de l'Autriche, dans toutes les relations extérieures, et nous n'admettrons aucune influence étrangère dans nos affaires intérieures.

» Telles sont les bases principales de notre politique. Nous l'avons présentée sincèrement, parce que sans la vérité il n'y a pas de confiance, et que la confiance est la première condition de succès des efforts communs du gouvernement et de la diète.

La lecture de ce programme a été accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

M. *Schuselka* obtient la parole pour adresser une interpellation au ministère. Il commence par exprimer sa reconnaissance pour le programme en général ; cependant, ajoute-t-il, je dois, dans l'intérêt de la monarchie, adresser mon interpellation. Il pose les questions suivantes :

1. Le ministère se charge-t-il de la responsabilité de tout ce qui se fait en ce moment à Vienne, à Lemberg, et de tout ce qui se fera en Hongrie, ou bien l'Autriche continuera-t-elle à être soumise au despotisme militaire? Ce despotisme n'est pas seulement contraire aux principes de la monarchie constitutionnelle, mais encore très-dangereux pour la monarchie, comme le prouve l'histoire d'Autriche dans un exemple qui est un grand avertissement (Wallenstein).

2. La justice sanguinaire continuera-t-elle à Vienne? Non-seulement elle est inhumaine, mais rien encore n'a nui à la monarchie plus que cette juridiction sanguinaire. M. Schuselka ajoute, s'adressant au ministre Bach, si celui-ci ne fera pas pour Vienne, sa patrie, ce qu'il a fait pour Prague.

3. Quelle position le ministère se propose-t-il de prendre, dans la triste affaire de Robert Blum, vis-à-vis du parlement de Francfort et du peuple allemand? L'orateur laisse de côté la question de l'innocence ou de la culpabilité de Blum, et ne considère la chose que du point de vue politique, qu'on aurait dû observer lors même que Blum eût fait partie d'une assemblée nationale tout à fait étrangère.

Le président du conseil, M. de Schwarzenberg, demande que ces questions lui soient remises par écrit, et promet une réponse avec des motifs détaillés.

— S'il faut en croire la *Gazette de Breslau*, l'Autriche va porter son armée à 600,000 hommes en appelant sous les drapeaux les hommes de 19 à 30 ans. Ce journal a demandé où l'Autriche trouvera des fonds pour subvenir à l'entretien d'une pareille force militaire.

— Il se répand un bruit suivant lequel le gouvernement a le dessein de mettre en accusation douze députés, parmi lesquels on compte le président Smolka.

— Voici ce qu'on lit dans la *Gazette de Vienne* :

La situation des choses en Hongrie, en étant venue à une insurrection ouverte, qui ne permettait plus de conserver à Vienne une autorité dépendant du ministère hongrois à Buda-Pesth, lequel n'existe plus et est placé sous l'influence illégale d'une faction rebelle ; attendu aussi que la présence d'une semblable autorité dans la capitale de l'Autriche pouvait devenir le moyen de menées dangereuses et mettre en péril la sûreté générale, S. A. S. le feld-maréchal prince de Windischgrætz a ordonné aux deux conseillers d'Etat hongrois George Barval et Michel Platthy, qui étaient restés ici après le départ de Pulszki, de cesser leurs fonctions et de quitter Vienne dans les vingt-quatre heures, ce qu'ils ont fait immédiatement.

Suivant des nouvelles particulières une partie de l'armée magyare commence à rentrer dans le devoir. Nous recevons à l'instant la nouvelle qu'hier après l'expiration du délai posé par le prince Windischgrætz, onze escadrons de cavalerie et deux bataillons du régiment d'infanterie de Wasa ont passé la frontière près de Malatska et se sont réunis au corps sous les ordres du feld-maréchal lieutenant Simonish.

On assure que Presbourg a été bombardée.

(127e *séance de l'assemblée nationale de Francfort.*)

Après avoir entendu les interpellations de MM. Wiesner et Lassaulx, ainsi que les explications de MM. les ministres de l'intérieur, de la guerre et du commerce, l'assemblée passe à la discussion du projet de loi sur l'abolition des droits de navigation fluviale (*Flusszölle*). La commission pour l'économie nationale avait proposé un projet de loi en cinq articles ; l'assemblée, au contraire, sur la proposition de MM. Fallati et Kuh, a décidé d'en laisser l'initiative au ministre du commerce, qui sera chargé de présenter le plus tôt possible des projets de loi pour l'abolition des droits qui pèsent sur les fleuves allemands, ainsi que pour la conservation et l'amélioration des voies navigables. Elle a recommandé à la sollicitude du pouvoir central les plaintes des bateliers contre les sociétés pour la navigation à la vapeur par rapport au service des remorqueurs.

— L'agitation causée dans le pays, par les résolutions des députés qui avaient continué leurs délibérations à Berlin, avait nécessité le rappel dans la province rhénane d'une partie des troupes prussiennes, qui en avaient été retirées pour les besoins de l'empire. Cependant, le plénipotentiaire prussien près du pouvoir central a informé aujourd'hui même le ministère de l'empire que, si les circonstances l'exigeaient, le pouvoir central pouvait disposer de nouveau des forces militaires de la province rhénane.

Partout où la landwehr a été convoquée dans cette province, elle s'est présentée en nombre plus que suffisant. En général, l'excellence du système de la landwehr s'est manifestée d'une manière admirable dans la dernière crise.

(*Gaz. des Postes de Francfort.*)

Nous pouvons assurer d'une manière positive, lit-on dans la *Gazette des Postes*, que la démission qu'a donnée M. Raveaux de son poste de ministre du pouvoir central en Suisse n'a rien de commun avec la politique suivie par le ministère de l'empire à l'égard de la Suisse, et qui, au contraire, a été approuvée par M. Raveaux. Son rappel avait déjà été décidé le 16 de ce mois par le conseil des ministres, avant que le ministère eût été informé que ce rappel était conforme aux vœux de M. Raveaux.

CARLSRUHE, 27 NOVEMBRE. — On mande de Paris à la *Gazette de Carlsruhe*, que pendant qu'on échange des notes entre Paris et Francfort au sujet des individus soupçonnés d'avoir pris part à l'assassinat du prince Lichnowsky et du général Auerswald, ces individus ont trouvé moyen de quitter Verdun où ils étaient internés, pour se rendre en Belgique et de là s'embarquer à Ostende pour aller en Angleterre.

CARLSRUHE, 29 NOVEMBRE. — Nous apprenons que des désordres ont éclaté à Constance à l'occasion de la foire qui y a lieu dans ce moment. Les troupes wurtembergeoises, qui sont cantonnées à quelques lieues d'ici, sont arrivées en toute hâte et ont bientôt rétabli l'ordre.

Nouvelles de Belgique.

BRUXELLES 3 DÉCEMBRE. — Un débat fâcheux a fortement préoccupé hier la chambre. La proposition de M. Delfosse tendant à réduire de mille francs les appointements des conseillers à la cour des comptes, a fait naître la question de savoir si le parlement a le droit de modifier, à propos des budgets, les dispositions financières d'une loi organique. Le pour et le contre ont été soutenus avec habileté, de manière à laisser les meilleurs esprits dans l'indécision. Cependant, le vote final de la séance du 25 novembre permettait de croire que la majorité rangeait parmi ses prérogatives la faculté de diminuer ou d'augmenter tous les chiffres quelconques portés aux budgets, lorsque l'opposition très-décidée faite à cette interprétation par M. le ministre des finances a élevé la question de fait à la hauteur d'une question constitutionnelle compliquée d'une question de cabinet.

La solution du problème a été ajournée, et nous pensons que la chambre a pris à cet égard le parti le plus sage, bien qu'on ne puisse se dissimuler les inconvénients qui résulteront forcément de cette espèce de compromis. La discussion d'hier pourra se reproduire à propos de cinquante autres articles des budgets. A ce mal éventuel il n'y a qu'un remède, et le ministre des travaux publics l'a nettement indiqué en faisant un appel au patriotisme de la chambre, à l'esprit de tolérance et de conciliation qui l'anime.

La chambre n'a pas accueilli sans surprise la déclaration faite par M. le ministre de l'intérieur, que le cabinet se retirerait devant l'adoption du principe proposé par M. Delfosse. Cette déclaration a étonné, parce que la motion de M. Delfosse n'était évidemment pas dirigée contre le ministère. Un changement de cabinet serait plus qu'inopportun dans les circonstances actuelles.

En somme, le cabinet a obtenu gain de cause en ce sens que la question de prérogative a été ajournée. L'honorable M. Delfosse s'est retiré avec les honneurs de la guerre, puisque le fond de sa proposition a triomphé ; tout le monde est content, hormis peut-être la cour des comptes qui paie les frais du procès.

— Le projet de loi sur les successions en ligne directe n'a pas reçu un bon accueil dans les sections de la chambre. On sait que deux sections l'ont repoussé avant-hier, en nommant pour rapporteurs MM. Liefmans et D'Hont. Une troisième l'a écarté hier sans opposition de la part d'aucun de ses membres. Deux seulement se sont abstenus. M. Coomans a été nommé rapporteur.

Le bruit qui courait ces jours derniers, que le gouvernement retirerait ce projet de loi, ne se confirme pas. On assure, au contraire, que le gouvernement persiste à le faire discuter à la suite des budgets.

La chambre a abordé ensuite la discussion générale du budget des affaires étrangères. M. le ministre a justifié en termes généraux les réductions qu'il a opérées, et combattu les réductions plus fortes que la section centrale demande sur quelques articles. M. de Liedekerke a prononcé un discours remarquable, tendant à démontrer que M. le ministre s'est avancé trop loin dans la voie des économies, et que la Belgique est plus que jamais intéressée à posséder une diplomatie nombreuse et influente. M. Schumacker a blâmé avec force le système des économies qui semble prévaloir depuis dix mois. Il a soutenu, non sans habileté, mais sans convaincre l'assemblée, que les gros budgets favorisent le développement de la prospérité publique; il a conclu en disant que le remède au paupérisme gît dans l'extension du travail et non dans une diminution des dépenses publiques.

MM. Julien, de Pouhon et Cans ont aussi pris la parole, ce dernier, pour réclamer une réforme sévère des charges diplomatiques ; ensuite la chambre s'est ajournée à aujourd'hui lundi.

Chine.

Des lettres arrivées par la voie de Southampton, nous apportent des nouvelles intéressantes.

On sait que la presqu'île de Macao, où les Portugais ont obtenu depuis environ trois siècles le privilége de bâtir et de résider, à l'exclusion de toutes les autres nations européennes, est séparé du territoire chinois proprement dit, par une longue et épaisse muraille surmontée de créneaux, qui coupe l'isthme en deux, et s'étend de part et d'autre dans la mer aussi loin que la plage peut se découvrir dans les plus basses marées.

Quelques soldats tartares armés de piques, de hallebardes et de longs fusils à mèche, gardent cette limite infranchissable de l'ancienne et de la moderne civilisation, sous les ordres d'un mandarin militaire, au globule de porcelaine, jouissant du droit d'aller à cheval..... On les voit, ces héros, *comparables au dragon*, tantôt se promener d'une vedette à l'autre sur le haut de leur rempart, tantôt faire sentinelle sur la porte unique de communication entre les deux territoires, et qui encadre une pièce de canon braquée sur vous sous le péristyle d'une petite pagode consacrée au génie protecteur de l'endroit.

Les relations des Portugais avec les Chinois sur ce point, ne pouvant et ne devant être que très limitées, on pour ainsi dire nulles, la porte de communication étant très petite. Un cavalier, une chaise à porteur, un autel portatif pouvaient y passer l'un après l'autre ; mais deux ou trois piétons seulement pouvaient y marcher de front.

Depuis que Macao, à l'instar de Hong-Kong, a remplacé son tortueux réseau de mauvais sentiers par de grandes et belles routes où peuvent libre-

ment se croiser les élégantes calèches qui promènent tous les soirs la nonchalance tropicale des *gnognas*, on s'est aperçu que *les domaines de S. M. très fidèle en Chine* n'avaient que dix à douze longueurs de cheval, et on a éprouvé le desir d'étendre la promenade au-delà de la terrible muraille, du *nec plus ultrà* que dix générations, pour le moins aussi braves que celle-ci, n'ont pas osé franchir !

Mais un obstacle invincible s'opposait à la réalisation de ce désir. Ce n'était pas, on s'en doute bien, les soldats tartares avec leurs boucliers à tête de tigre et leurs espingoles rouillées, ce n'était pas le mandarin à cheval avec la petite pièce de canon par laquelle le dieu *Kouan-ti* devait vomir sa colère sur les barbares : c'était la porte qui était beaucoup trop petite pour donner passage à deux calèches!...

Le gouverneur de Macao, dom Joaquim Francisco Perreira do Amaral, convoque le sénat ; on discute, on délibère. On arrête enfin qu'une expédition formidable va être mise sur pied pour aller élargir le guichet étroit et par trop anti-libéral de la barrière dite *do Cerco*. En effet, on fait prendre les armes à la garnison de la ville, on lui donne une batterie de deux pièces de six, et on la fait marcher comme avant-garde devant l'armée de maçons qui cheminaient lentement sous le poids des matériaux propres à leur métier, les uns portant du plâtre, les autres des briques, ceux-ci des marteaux, ceux-là des truelles.

Sous la vaillante direction du général en chef, on prit position devant la voûte coupable et ennemie : les ouvriers se mirent à l'œuvre ; la milice chinoise les regarda faire, et avant le coucher du soleil, les équipages macaïstes, éclatant de blanches parures, soulevaient pour la première fois des tourbillons de poussière dans les plaines jusqu'alors vierges de *Pacsalian* et de *Casa Branca*.

On s'étonne que le gouvernement chinois n'ait pas réclamé contre cette violation de territoire. Eh! pourquoi l'aurait-il fait ? Est-ce que jamais les actes du gouvernement portugais en Chine ont tiré à conséquence ? Est-ce que les Chinois ne sont pas maîtres de faire, quand ils le voudront, la guerre aux Macaïstes, en les prenant par la faim ? S'ils avaient eu affaire aux Anglais, les choses n'en seraient pas restées là, parce qu'on sait que la moindre concession faite à ces derniers leur sert de précédent pour exiger aussitôt davantage. Mais les Portugais ont excité la pitié ; les couleurs indécises des *gnognas* tirant de l'organe à l'olive, du beurre frais au citron, auront convaincu les mandarins que ces dames avaient besoin de prendre l'air, et que c'eût été cruel d'empêcher leur promenade après le dîner.

Une affaire plus sérieuse a suivi de près l'arrivée en Chine du nouveau ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, M. John Davis, homme franc, dit-on, et loyal, mais un peu entier dans ses opinions, et en outre d'une ingénuité primitive, qui fait le plus grand contraste avec la ruse proverbiale des hauts fonctionnaires chinois. En débarquant à Canton, vers la fin d'août, ce diplomate demanda une entrevue au commissaire impérial *Siu*, qui resta cinq jours sans lui répondre. Une seconde dépêche, moins amicale que la première, eut pour toute réponse que son excellence ne pouvait pas s'absenter des sacrifices qu'elle était obligée officiellement d'offrir à certains esprits pour avoir avec les étrangers des entrevues sans but et sans utilité.

M. Davis s'en retourna tout humilié à Macao le 2 septembre, et le docteur Parker, secrétaire-interprète de la légation, fut chargé de négocier verbalement un rendez-vous, la correspondance écrite étant devenue dangereuse à cause du ton d'aigreur qu'elle avait pris de part et d'autre.

Par considération pour l'interprète qui est fort aimé des Chinois, le vice-roi *Siu* fixa au 21 septembre l'entrevue de cérémonie où les pouvoirs du nouveau ministre américain devaient être reconnus, et par une circulaire, il invita les principaux mandarins de la province à y assister.

M. Davis, tout radieux de ce succès, part de Macao le 18, convaincu d'être à Canton le lendemain ; mais les calmes le gagnent à l'entrée du Bogue, et les fortes marées de l'équinoxe neutralisant les efforts de la rame, il n'arrive à Canton que le 22! Qu'on juge de la colère du commissaire impérial, *Siu*, homme fier, hautain et méprisant, auquel on attribue toutes les mauvaises qualités de son devancier *Lin*, sans qu'il en ait une bonne. Il écrivit aussitôt une dépêche poignante pour se plaindre du peu de cas qu'on avait fait d'un rendez-vous fixé si longtemps à l'avance et entouré de tant d'apparât, et déclara nettement ne vouloir plus entamer aucune relation personnelle avec M. Davis.

Selon nous, le ministre américain était dans son tort, et si au lieu d'écrire dans des termes blessants, il s'était excusé de son manque au rendez-vous par le fait de circonstances involontaires et imprévues, il est probable que les relations entre les deux pays n'auraient pas été interrompues un seul instant. Mais, emporté par l'ardeur de son caractère, il s'est mis à formuler des menaces ; il a parlé d'une escadre composée du vaisseau l'*Ohio*, des frégates *Plymouth*, *Pruble* et autres, qu'il pourrait faire venir en quelques semaines devant Canton.

Cela a produit tout juste l'effet contraire de celui qu'il se proposait, car rien ne rend les Chinois plus hardis que les menaces dont ils savent l'exécution impossible. L'escadre en question est en croisière dans les mers du sud ; M. Davis n'a pas de bateau à vapeur pour l'envoyer chercher ; il n'a pas mission pour cela dans les circonstances ordinaires ; et, pour le cas présent, il est douteux que sa conduite soit conforme aux instructions qu'il a reçues de son gouvernement.

Nouvelles de France.

PARIS, 1er DECEMBRE. — Pendant la séance de ce jour de l'assemblée nationale, M. le général Cavaignac est monté à la tribune et a donné lecture de la dépêche suivante :

„ Civita-Vecchia, le 26, à 3 heures.

„ *Le consul de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

„ Le pape est parti furtivement de Rome, le 24, à 5 heures du soir.

„ Rome est calme et indifférente.

„ Un vote de confiance a été accordé au ministère.

„ Le pape se rend en France.

„ Le *Ténare* est allé le prendre à Gaëte. „

C'est le mauvais temps qui a empêché cette dépêche d'arriver plus tôt à Marseille. Elle n'y est parvenue que le 1er décembre, à 2 heures 10 minutes ; elle a été transmise à Paris, à 2 heures 30.

M. *Vivien* (au nom du cabinet). J'ai l'honneur d'informer l'assemblée que, par suite de la dépêche télégraphique que M. le président du conseil lui a communiquée, le gouvernement a décidé que M. le ministre des cultes se rendrait immédiatement à Marseille pour y recevoir le saint-père par une réception digne de lui et de la république.

Aussitôt qu'il sera certain que sa sainteté vient demander l'hospitalité de la France, nous en référerons à l'assemblée pour lui demander de faire, à l'égard de cet hôte vénérable, tout ce qui convient et à la sainteté de son caractère et à la dignité de la république. (Bien ! très-bien !)

Mgr. Parisis, évêque de Langres : Citoyens représentants, je crois être l'organe non-seulement de toutes les consciences catholiques, mais encore de toutes les âmes religieuses et libres, en disant tout ce que nous fait éprouver de sympathie l'attitude de l'assemblée et du gouvernement en face des malheurs de notre père suprême. C'est ainsi que nous appellerons les bénédictions de Dieu sur nos institutions et sur notre patrie.

Soyez donc bénis, Messieurs, au nom de l'église française, au nom du monde catholique tout entier !

PARIS, LE 2 DÉCEMBRE. — L'*Univers* annonce que Mgr. le nonce apostolique va partir pour Marseille.

— Le nonce apostolique et les évêques qui font partie de l'assemblée pensent que le pape préfèrera le séjour d'une des villes du midi de la France à celui de Paris.

Dans le cas où sa sainteté viendrait à Paris, ce n'est pas le palais des Tuileries mais celui de l'Elysée Bourbon qui serait mis à sa disposition.

A la Bourse on manifeste la crainte que la nouvelle de l'arrivée du pape en France ne fût prématurée, malgré les termes affirmatifs de la dépêche de Marseille, et que Pie IX n'eût fait donner au *Ténare* une autre direction.

— Le *Moniteur du soir* annonce que le conseil des ministres s'est réuni à cinq heures pour régler l'ordre de la réception à faire au pape à Marseille. L'assemblée, dit-il, prendra une semaine de repos, un grand nombre de ses membres se proposant d'aller à la rencontre du Saint-Père.

— Par suite de la dépêche télégraphique annonçant l'embarquement du saint-père à bord du *Ténare*, le ministre a envoyé l'ordre à Marseille d'expédier plusieurs bâtiments pour croiser devant Civita-Vecchia de conserve avec les navires qui ont embarqué les 3,500 hommes. On sait déja que le gouvernement anglais a envoyé également une escadre croiser dans les eaux de Civita-Vecchia.

— Nous lisons dans le *Constitutionnel* au sujet du départ de pape pour Gaëte :

C'est là un grand événement politique, moral et religieux. Si quelque chose peut nous consoler au milieu de ces bouleversements, c'est que l'envoi des 3,500 hommes préparé à Marseille, se trouve rendu inutile. L'événement justifie ce que nous disions du plan adopté par le gouvernement S'il s'agissait d'aller chercher le pape à Rome, c'était trop peu. S'il ne s'agissait, au contraire, que d'aller recueillir Sa Sainteté sur la côte, un bâtiment suffisait. L'expédition ne partira pas, et il est heureux que nos soldats soient dispensés d'aller se jeter en si petit nombre dans cette fournaise ardente, et surtout de s'engager dans la Base Italie qui ne fut jamais qu'un cul-de-sac pour nos troupes.

— Un journal du soir fait connaitre en ces termes la conclusion de l'affaire de MM. Félix Pyat et Proudhon :

« Ce matin, les deux adversaires se sont rencontrés au bois de Boulogne, et ont échangé deux fois leur feu sans que l'un d'eux ait été touché. Alors les témoins se sont immédiatement interposés et ont déclaré l'honneur satisfait, et ont obtenu des deux adversaires qu'ils se serrassent la main. »

— M. de Lamoricière dément dans une note qu'il adresse à l'*Assemblée nationale* sa prétendue correspondance avec le maréchal Bugeaud qui avait été publiée par l'*Indépendant* de Toulouse.

— L'*Assemblée nationale* publie l'article suivant :

CAVAIGNAC OU LOUIS-NAPOLÉON ?

L'heure de l'examen est passée, l'hésitation n'est plus permise, il faut se prononcer.

Nous avons vu au pouvoir, dans les plus hautes fonctions, les hommes que l'agitation de février a fait monter à la surface ; nous avons vu à l'œuvre les grands politiques du *National* et de la *Réforme* : la France peut-elle leur confier son sort ? Et pendant cette période critique peut-elle leur livrer son avenir sans la témérité la plus coupable, la plus insensée ?

Quelle étrange situation, quel triste lendemain les hommes de la révolution ont faits à la France! La gêne ou la misère dans toutes les existences, la défiance dans tous les cœurs, l'incertitude dans tous les esprits, neuf mois d'expériences, neuf mois de déceptions !

Ils ont trompé la nation, ils ont bouleversé l'Europe, ils ont arrêté la marche du progrès et de la civilisation.

Pour réparer tant de maux, pour cicatriser tant de blessures, pour rétablir l'ordre et la prospérité, quel était l'envoyé de la Providence, quel devait être l'élu de la nation ?

Lorsque nous espérions un candidat du parti modéré, nous avions été les adversaires de M. le général Cavaignac et de M. Louis-Napoléon.

Lorsqu'il n'y avait plus que deux candidats, fallait-il subir comme président le général Cavaignac, et livrer ainsi la France peut-être pour quatre ans à une coterie aussi insatiable qu'incapable ?

Fallait-il prendre pour libérateur M. Louis-Napoléon, fallait-il s'abstenir? Cela explique assez notre hésitation et celle de nos amis.

Nos amis appartiennent tous au parti modéré, ils touchent par leur passé à deux nuances bien tranchées de ce parti, à deux nuances dont nous avons depuis neuf mois ardemment désiré la fusion.

Plusieurs voulaient s'abstenir ; d'autres regardaient le général Cavaignac comme une nécessité ; le plus grand nombre s'étaient déjà prononcés publiquement en faveur de M. Louis-Napoléon, ou se proposaient de voter pour lui. Nous les avons consultés, nous les avons réunis, et après un examen approfondi de la question de la présidence, après l'apparition du manifeste de M. Louis-Bonaparte, il a été décidé à l'unanimité que l'on repousserait la candidature de M. le général Cavaignac, et que l'on reporterait tous les votes dont on pourrait disposer sur M. Louis-Napoléon.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE.

M. *Le président*. Avant que l'assemblée ne reprenne la discussion du budget rectifié de 1848, je dois lui donner connaissance d'une lettre adressée par le nonce du pape au président de l'assemblée nationale.

« Paris, le 1er décembre 1848.

» Monsieur le président,

» La noblesse des sentiments manifestés d'une manières si éclatante par l'assemblée nationale, dans sa séance d'aujourd'hui, envers la personne du très Saint-Père, m'ont touché jusqu'au fond de l'âme.

» Je veux, M. le président, faire connaître immédiatement à l'assemblée, par votre intermédiaire, toute la reconnaissance dont je suis pénétré pour le gouvernement de la république, et pour les dignes représentants de la France, de cette nation qui ne saurait oublier jamais ses généreux instincts et son dévouement traditionnel.

» Veuillez agréer, M. le président, avec mes remercîments, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» *L'archevêque de Nice, nonce apostolique.* »

M. *le président*, continuant. — M. le président a immédiatement fait la réponse suivante :

« Paris, 2 décembre 1848.

» Monsieur le nonce,

» Je m'empresserai de donner connaissance à l'assemblée nationale de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adesser.

» Organe de la souveraineté du peuple, l'assemblée a répondu aux sentiments de la nation entière en faisant éclater les témoignages de sa vive et profonde sympathie pour le saint-père.

» La république, qui a le droit de choisir dans les traditions du passé, restera toujours fidèle à celles qui ont montré la France hospitalière à toutes les grandes infortunes, et pleine de vénération et de dévouement pour les plus nobles vertus.

« Les votes de l'assemblée nationale, en légitimant l'initiative prise par le pouvoir exécutif, ont dû vous assurer d'avance, monsieur le nonce, que l'illustre pontife, en entrant dans notre France républicaine et catholique, y trouvera le cortége de tous les respects dus à sa haute situation, et ces hommages du cœur seront touchants et sincères, comme tout ce qu'inspirent la foi et la liberté.

» Veuillez agréer, monsieur le nonce, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le président de l'assemblée nationale*, ARMAND MARRAST. »

Voix nombreuses. Très-bien ! très-bien !

Ces lettres seront insérées au procès-verbal.

L'abondance des matières nous force d'ajourner la fin de la séance du 30 novembre de l'assemblée nationale.

Plus de cheveux gris, ni de barbe grise.

L'EAU CHANTAL de Paris, la seule approuvée, les teint à la minute en toutes nuances et pour toujours. Prix avec garanties 3 florins. — Dépôt à La Haye chez RENSBURG FILS, coiffeur, *Korte Houtstraat*, n° 25.

ANNONCES.

(257)

J. R. SCHOTT,

Confiseur-Pâtissier, rue dite *Schoolstraat*,

A l'honneur d'informer le public que, pour la Fête de la ST-NICOLAS, il a organisé un local spécial pour raffraîchissements, qui sera ouvert le soir et le matin.

Son magasin est abondamment fourni de SURPRISES et CARTONNAGES les plus élégants et les plus nouveaux, ainsi que de tout ce qui concerne la pâtisserie et la confiserie.

Il vient aussi de recevoir : PATE DE REGNAULD AINÉ, LOOCH GALLOT, CACHOU DE BOLOGNE, ainsi que CHOCA, remède approuvé pour les malades en convalescence, et qu'on emploie comme chocolat préparé.

MAGASIN DE BIJOUTERIES, GALANTERIES, ETC.

Spuistraat, S, 368, à La Haye.

Les soussignés, ayant encore embelli leur Magasin, y étalent de nouveau, à l'occasion des Fêtes de la ST-NICOLAS, de NOEL et du JOUR DE L'AN, une grande et superbe collection d'Objets de luxe, d'utilité et de fantaisie ; parmi lesquels un bel assortiment d'articles pour la jeunesse, papeterie, Marion et une multitude infinie d'autres nouveautés.

(258) HAPPEL FRÈRES.

CALLIGRAPHIE, ETC.

La librairie VAN TETROODE, *Nieuwstraat*, 152, à La Haye, devenue acquéreur du fonds des *ouvrages de* CALLIGRAPHIE de feu M. I. C. VAN LUNTEREN, de son vivant *Calligraphe du Roi*, a l'honneur d'en donner avis à MM. les instituteurs, professeurs de Calligraphie et au public en général. Cette librairie possède également un grand nombre d'autres ouvrages de Calligraphie, d'artistes Hollandais, Français, Anglais, etc., comme aussi le petit volume in quarto-oblong, excessivement rare et curieux : *Alphabet de l'invention des Lettres en diverses Ecritures, par P. Hamon. B. Maistre de la Plume d'Or.* A Paris 1561.

Cette librairie est bien assortie en CHROMOLITOGRAPHIES, *Litographiés*, *Grvaures*, *etc.*

Le Musée vient d'être enrichi du très beau

BUSTE DU ROI,

de grandeur plus que naturelle, d'après Royer, modelé à l'antique, par Panicelli ; plus quelques jolis dessins de Abels, Bosboom, Rochussen, Hoppenbrouwers, Waldorp, Weissenbruch, Koster et autres, quelques TABLEAUX charmants de Hoppenbrouwers, Schiedges, Theunissen, etc., Un grand nombre d'objets d'art, de volumes illustrés, recueils d'Estampes, pièces de MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE propres à être donnés en étrennes.

Sorti des presses :

WILLEM VAN ORANJE.

Lyrisch drama, naar het fransch, van Clavereau, met Voorwoord, Aanteekeningen en Bijlage door A. J. van Tetroode. W, 152.

(259) A. J. VAN TETROODE. *Nieuwstraat*, *qq* W, 152.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, [illegible] DÉCEMBRE. — A la Société des Effets publics les affaires étaint assez animées en fonds portugais et péruviens. Dans le autres fonds cotés ci-après les opérations étaient fort peu importantes.

Holl. 2 1/2 % 46 3/4 ; Esp. 3 % int. 18 1/4 ; id. coup d'ord. (nouv.) 6 1/16, 1/8 ; portug. 3 % 23 3/8, 7/16 ; idem 4 % 24 1/2, 3/8, 7/16, 9/16 ; péruv. 22 5/16, 3/8, 1/2.

BERLIN, SAMEDI 2 DECEMBRE. — La tendance des fonds et des actions des chemins de fer était ferme. Les cours des obligations d'Etat se sont de nouveau améliorés d'une manière assez notable.

VIENNE, JEUDI 30 NOVEMBRE. — La tendance des fonds publics et des actions de chemins de fer était ferme et leur cours n'a pas beaucoup varié.

LONDRES, SAMEDI 2 DECEMBRE. — La nouvelle de la fuite du pape a produit de la baisse, suivie d'une reprise sur les fonds anglais. Les consolidés ont ouvert à 87 3/8 à 1/2, ont repris 87 1/2, 5/8 et restent à ce cours à 3 heures 3 % réduits 86 3/8, 5/8 ; Bons de l'échiquier 39 à 41 (juin) et 41 à 44 (mars).

Les fonds étrangers calmes et fermes. Mexicains 21 1/2 ; Russes 100 1/2 Espagne 3 % 25, Hollandais 2 1/2 % 47 3/4.

BOURSE DE PARIS DU 2 DECEMBRE.

3p.c au compt	43	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	43	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	65, 65	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	105
» fin cour.	65 65	Esp. dette act.		» » r. g.	103 75
5p.c. au compt	65 90	» différée...		» Orléans....	600
» fin cour.	66	» nouv. 3 p.	25	» Rouen......	352 50
Banq. de Franc	1387 50	» dette int.		Paris Nord.....	341 25
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.		» Strasb...	326 25
Belg. 5 p. 1840	78 1/2	RomeEm. 1844	52 1/4	» Lyon...	
» 5 p. 1842	78 1/2			Zinc. Vieille-Mt.	
» 4 1/2 1844	71 3/4			» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 1 DÉCEMBRE.

Cons. Compt...	87 3/8, 5/8	Péruviens......	35, 37	Dito différée...	
Do en liquidat.		3 p. c. port......		Dito passive....	3, 3 1/2
Belges...........	71, 73	4 p. c. do 1834.	24 1/2, 25 1/2	Mexique.........	21 1/4, 21 3/4
Hollande 4 p c.	72, 73	Brésiliens.......	73, 75	Russie...........	99, 101
Dito 2 1/2 p. c.	47, 48	Detteact. esp. 5	11 1/2, 12	Colombie.......	
		Dito. 3 p. c......	24 3/4, 25 1/4	Danois..........	62, 65

BOURSE DE FRANCFORT DU 2 DÉCEMBRE.

Métaliques.. 5	68 7/8, 69 3/8	Métalliq. 2 1/2	36 3/8 à 1/2	Emp 1839 fl 250	78 1/2, 79 1/2
» .. 4	56, 57 P	Banque......	1160 1165	Hollande. 2 1/2	47 à 47 1/2
» .. 3	40 1/2, 41	Emp 1834 fl 500	117 1/2, 118 1/2	Espagn. d. int.	18 1/4 à 3/8

BOURSE DE BERLIN DU 2 DÉCEMBRE.

Obligat.. 3 1/2	78 1/2, 78 3/4 A	Ch Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.).	102 1/2 103a	Obl dela S. C. M.	91 5/8, 92 1/8 P	Lots de Pol. 500	68 1/2, 69 1/2 A
Dito Stiegl. 4	83 1/4, 3/4 P	Banque de Prus	89 1/2, 90 1/2	Dito 300	96
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE VIENNE DU 30 NOVEMBRE.

Métalliques. . 5	79 3/8, 5/8	Emprunt 1834.	134	Act. de la Banq.	1093, 1095
» .. 4	64 1/2, 66	» 1839	89	Lots de 500 fl.	
» .. 3		Ch. de fer Milan.	64, 65	Dito de 250 »	
» 2 1/2	41, 41 1/2	» du Nord.	100 1/2, 3/4		

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, LUNDI 4 DECEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2 1/2 0/0		[illegible]/8
	Dito dito	3		[illegible] 5/8
	Dito dito	4		[illegible]1 5/16
ESPAGNE —	Ardoins de L. 510.	5		9 5/16
	Dito intér. L. 510	3		18 1/8
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816.	5	»	98 7/8
AUTRICHE, —	Obligat. Métalliques.	2 1/2	»	34 15/16

A HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui* N° 75.